

# TRACFIN 2021

## ACTIVITÉ ET ANALYSE

Le rapport TRACFIN 2021 propose une analyse des circuits financiers clandestins les plus marquants de l'année et met en perspective l'activité de TRACFIN à l'échelle nationale et internationale sur les thématiques abordées. Destiné en premier lieu aux professions déclarantes, ce rapport restitue également de manière exhaustive leur activité déclarative en 2021 via un cahier statistique qui complète ce rapport.

### FAITS SAILLANTS 2021

2021 a marqué l'aboutissement d'une réflexion sur le fonctionnement et l'organisation de TRACFIN pour toujours faire face à l'augmentation constante du flux d'informations reçues par le Service mais aussi à la complexité croissante des phénomènes de fraude et de criminalité financière. TRACFIN a ainsi opéré une restructuration de ses départements métiers autour de ses missions prioritaires : la lutte contre la fraude, la lutte contre la criminalité économique et financière et la défense et la promotion des intérêts fondamentaux de la Nation.

L'évaluation du dispositif LCB-FT français par le GAFI a également constitué un autre temps fort de l'année du Service. Dans son [rapport d'évaluation mutuelle de la France](#) présenté en mai dernier, le GAFI a dressé un bilan très positif du dispositif français en saluant tout particulièrement les forces et atouts du dispositif national tant sur le volet de la lutte contre le blanchiment de capitaux, que sur le plan de la lutte contre le financement du terrorisme et de la prolifération, reconnue comme une priorité nationale. Le rôle central de TRACFIN a été souligné ainsi que la plus-value apportée par ses analyses et enquêtes transmises aux autorités administratives, judiciaires et aux partenaires nationaux comme étrangers.

À l'échelle européenne, la Commission européenne a présenté, en juillet 2021, [un ensemble ambitieux de propositions législatives](#) visant à renforcer les règles de l'UE en matière de LCB-FT. TRACFIN s'est mobilisé lors des travaux préparatoires auprès de la Commission et poursuit encore aujourd'hui son engagement dans le cadre des négociations de ces textes auprès des instances communautaires. Ces négociations ont permis, par exemple, de soutenir un alignement des États membres sur la réglementation française en matière de transparence des transactions en cryptoactifs.

### ANALYSE DES CIRCUITS FINANCIERS CLANDESTINS EN 2021

Sur le plan opérationnel, l'année 2021 de TRACFIN s'est structurée autour de quatre axes :

#### Tracer et signaler le blanchiment des fonds d'origine criminelle

- Le blanchiment du produit d'escroqueries, en particulier celles aux faux ordres de virement (FOVI), constitue l'une des principales menaces de blanchiment de capitaux en France et demeure, à ce titre, un axe de travail majeur de TRACFIN.
- Le secteur de l'immobilier, particulièrement dynamique ces dernières années, constitue un vecteur privilégié pour réintégrer, dans les circuits de financement de l'économie, le

# TRACFIN 2021

Activité  
et analyse

produit d'escroqueries et d'activités criminelles. La lutte contre ce phénomène nécessite une vigilance constante des professionnels assujettis à la LCB-FT, en particulier des professionnels de l'immobilier et des notaires.

- TRACFIN a poursuivi ses efforts en matière de détection de cas de malversations comptables. Le recours à l'analyse comptable dans certaines investigations du Service facilite l'identification de falsifications et manipulations comptables. Elle vise à établir des corrélations entre les flux financiers observés sur les comptes des sociétés et le contenu de leurs bilans comptables et à optimiser les informations transmises par les professions du chiffre et du droit.
- Le concours au démantèlement de réseaux de distribution de contenus à caractère pédopornographique s'est accru dans un contexte où la crise sanitaire a favorisé l'expansion internationale du phénomène. La coopération internationale apporte une plus-value indéniable aux enquêtes réalisées par TRACFIN et permet en retour d'identifier de nouveaux corridors et pays à risque.

### **Identifier les atteintes aux finances publiques et participer à leur recouvrement**

- Lutter contre les atteintes aux finances publiques répond à un impératif d'efficacité économique et de justice sociale. Elles couvrent à la fois la fraude fiscale, la fraude sociale et la fraude douanière, mais également le détournement, à des fins d'escroqueries, de dispositifs d'aides publiques (dispositifs de soutien à l'emploi et à l'activité économique) et fiscaux (dispositifs de soutien à la transition énergétique, dispositif d'incitations aux investissements). Les enjeux financiers présumés des notes d'information envoyées aux services de lutte contre la fraude ont augmenté en 2021 par rapport à l'année 2020.
- En matière de lutte contre les atteintes aux finances publiques, l'activité de TRACFIN en 2021 a été marquée par la persistance, voire l'aggravation, de la fraude au compte personnel de formation qui s'est traduite par de nouvelles méthodes d'escroqueries déployées par les fraudeurs, ces derniers s'étant adaptés au renforcement du dispositif en fin d'année 2020.
- De manière générale, TRACFIN maintient une vigilance constante sur les détournements potentiels de dispositifs d'aide publique déployés par l'État. Le Service constate en effet que les fraudeurs ne se limitent pas à un seul dispositif d'aide publique, mais qu'ils sont susceptibles d'élargir leur prédation à toute aide publique, dont les dispositifs de niche à l'instar du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS), du bonus écologique et de la prime à la conversion.
- La lutte contre la fraude fiscale internationale constitue également une priorité du Service en matière de lutte contre les atteintes aux finances publiques. Cette mission s'inscrit dans la continuité de la médiatisation de cas de fraude fiscale internationale de grande envergure qui mettent au jour les mécanismes d'évasion fiscale permis par des sociétés spécialisées dans la création de sociétés offshores.

### **Entraver le financement du terrorisme et défendre les intérêts fondamentaux de la Nation**

- En tant que service spécialisé de renseignement, TRACFIN assure la défense et la promotion des intérêts fondamentaux de la Nation, notamment dans le cadre de la prévention du terrorisme, de la criminalité organisée, et de la protection des intérêts économiques du pays. La double identité du Service lui attribue un large domaine de compétences et de pouvoirs d'investigation afin de mener à bien ses missions prioritaires.

- Grâce à ses capteurs financiers et aux techniques de renseignement auxquelles il a accès, TRACFIN apporte une valeur ajoutée spécifique aux informations transmises aux services partenaires avec lesquels il coopère dans le cadre de la coordination nationale pilotée par la Coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT). En 2021, le Service a ainsi adressé plus de 1 700 notes de renseignement à ses partenaires.
- Afin de prévenir les activités criminelles ou terroristes, TRACFIN a poursuivi en 2021 son action de pédagogie auprès des professionnels déclarants quant à la bonne application des mesures de vigilance et du dispositif de gel des avoirs, instrument clé d'entrave financière. L'efficacité de ce dispositif repose d'abord sur la mise en œuvre immédiate de ces mesures par l'ensemble des personnes concernées puis sur l'identification par TRACFIN de vecteurs de contournement du dispositif, notamment avec le recours à des plateformes d'échanges de cryptoactifs.
- Les prérogatives de TRACFIN en matière de surveillance et de lutte contre le financement de la radicalisation par des puissances étrangères ont été renforcées en 2021. La lutte contre l'ingérence et la promotion de la radicalisation implique une vigilance accrue sur le secteur associatif qui peut faire l'objet de dévoiements (risque de financement sur le territoire national d'activités liées à la radicalisation religieuse, risque de financement du terrorisme sur le territoire et à l'étranger, risque de détournement de fonds...). Désormais, les capteurs de TRACFIN peuvent appuyer de manière directe et opérationnelle les dispositions relatives à la transparence du financement des associations culturelles instituées par la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.
- L'émergence de nouvelles organisations et de nouvelles formes de criminalité, facilitée par l'internationalisation des flux financiers, a conduit le Service à faire évoluer ses méthodes de travail et d'investigation. Face au caractère complexe et transnational des réseaux de trafic de stupéfiants et des mécanismes de blanchiment liés à ce trafic, TRACFIN a développé de nouvelles capacités d'analyse financière et opérationnelle lui permettant de mettre en lumière des réseaux actifs sur des corridors internationaux considérés à risque en matière de trafic de stupéfiants.
- Dans le même temps, TRACFIN et ses partenaires internationaux se mobilisent face au phénomène de hausse d'actes violents et d'attaques menés par des personnes liées à des mouvements et idéologie d'extrême droite. Plusieurs initiatives ont été lancées en ce sens en 2021 par le GAFI, l'Office des Nations unies pour la drogue et le crime (ONUDD) et le Groupe Egmont. [Un rapport co-piloté par le groupe Egmont et TRACFIN publié en juillet 2021](#) présente notamment les capacités des cellules de renseignement financier (CRF) en matière de lutte contre le financement du terrorisme d'extrême-droite et identifie les principales typologies et signaux d'alerte permettant d'exposer les mécanismes de financement du terrorisme d'extrême-droite.

### **Désanonymiser, attribuer et anticiper les risques de « crypto-blanchiment »**

- Une définition des différents cas d'usages et typologies d'actifs numériques - ou cryptoactifs - est en cours d'adoption à l'échelle européenne dans le cadre d'un règlement sur les marchés de cryptoactifs, [dit règlement « MiCA »](#), proposé par la Commission européenne au Conseil et au Parlement en juillet 2021. Ce règlement s'insère dans un paquet législatif LCB-FT composé de deux autres règlements et d'une directive dont l'objectif est de renforcer et d'harmoniser la réglementation LCB-FT à l'échelle européenne. Concernant les actifs numériques, le paquet LCB-FT entend aligner le cadre européen sur les exigences du GAFI et prévoit l'assujettissement de tous les prestataires de services en actifs virtuels, la mise en place de la *travel rule* pour les transferts en crypto-actifs,

l'interdiction de tenue de comptes anonymes, et la nécessité d'un KYC complet (identification et vérification d'identité) pour toute transaction supérieure à 1 000 €.

- Outre les risques identifiés et les tendances observées ces dernières années, l'attention du Service en matière de cryptoactifs s'est principalement portée, en 2021, sur le suivi des flux financiers issus d'attaques informatiques par rançongiciels caractérisées par la spécialisation et la professionnalisation accrues de l'écosystème criminel. Le phénomène des rançongiciels touche par ailleurs tous les secteurs d'activité et exploite une insuffisante maturité des victimes en matière de sécurité informatique.
- TRACFIN reste également en veille active pour suivre le développement d'innovations financières permises par la technologie blockchain et la finance décentralisée (DeFi) et alerter, le cas échéant, sur les vulnérabilités qu'elles présentent du point de vue de la LCB-FT.

Il faut souligner que cet excellent bilan repose en grande partie sur la qualité du partenariat public-privé (PP) et de la vigilance constante des professionnels assujettis à la LCB-FT. Cette activité croissante est le fruit de la vigilance constante de l'ensemble des professionnels assujettis, en particulier du secteur financier mais aussi de nouveaux acteurs de plus en plus impliqués. Si les volumes déclaratifs de certaines professions restent faibles, TRACFIN poursuivra auprès d'elles ses actions de sensibilisation pour leur permettre d'exercer pleinement leur vigilance. La qualité du partenariat public-privé, qui est au cœur de l'ADN du modèle LCB-FT français, reste un engagement fort pour TRACFIN et ses collaborateurs.

## CHIFFRES CLÉS 2021

### Flux entrant

- » **165 171** informations ont été adressées à TRACFIN (+43%) dont **160 952** déclarations de soupçon (+44%) transmises par les professions déclarantes et **2 194** informations de soupçon (-7%) transmises par les organismes publics ou chargés d'une mission de service public.
- » Le nombre d'informations reçues a été multiplié par plus de **2** depuis 2017.
- » **3 644 093** COSI reçues portent sur des transmissions de fonds effectuées à partir d'un versement d'espèces ou au moyen de monnaie électronique supérieures à 1 000 € ou d'un montant cumulé pour un même client sur un mois civil supérieur à 2 000 €.
- » **37 683 654** COSI reçues portent sur des « dépôts ou retraits d'espèces » dont le montant cumulé sur un mois civil dépasse une somme de 10 000 €.

### Flux sortant

- » Lutte contre la fraude fiscale : des enjeux financiers estimés à **669 M€**.
- » **3 242** notes ont été transmises par TRACFIN à ses partenaires.
- » **70 270** actes d'investigation ont été réalisés par les agents de TRACFIN.

## Suivez TRACFIN sur

[www.economie.gouv.fr/tracfin](http://www.economie.gouv.fr/tracfin)

[www.linkedin.com/company/tracfin/](https://www.linkedin.com/company/tracfin/)

TRACFIN 2021

Activité  
et analyse  
Juillet 2022